



The logo for the Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA) consists of the letters 'USPA' in a bold, blue, sans-serif font. A thin blue vertical line is positioned to the right of the letters.

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Alerte sur le documentaire de création !

Sunny Side of the Doc

22 juin 2021

Le système français en pleine mutation

Le documentaire de création, un genre largement sous-financé

Un financement du documentaire de création à repenser

Transposition SMA : des ambitions fortes

Quota d'exposition :
30% d'œuvres européennes

Quota de production défini par les pays ciblés sur la base du
chiffre d'affaires réalisé sur le territoire

Avec une ambition pour l'industrie française :
constituer des actifs qu'elle contrôle
et dont elle maîtrise la distribution



WARNER
MEDIA

NETFLIX

amazon
primevideo

You Tube

The WALT DISNEY Company

NBCUniversal

Projet de décret SMAD : les grands équilibres

20 ou 25% du CA net de l'exercice précédent

La part des œuvres cinématographiques ou des œuvres audiovisuelles ne peut être inférieure à 20%

100%
œuvres
patri.

AUDIOVISUEL : un taux qui peut aller jusqu'à 16%

Possibilité d'acquérir et de décompter des droits Monde au titre des obligations

EOF

85%

INEDIT

75%

INDEP

66%

Projet de décret SMAD : Définition de la production indépendante

**AUCUNE DETENTION CAPITALISTIQUE,
DIRECTE OU INDIRECTE**

DUREE DES DROITS : 36 MOIS

PAS DE PARTS DE COPRODUCTION

PAS DE DROIT A RECETTES

**PAS DE MANDATS DE DISTRIBUTION
PAS DE DROITS SECONDAIRES**



**CLAUDE DE
DIVERSITE DANS
LES CONVENTIONS
AVEC LE CSA**

*En matière audiovisuelle, cette diversité est
notamment assurée par genre d'œuvres, en
particulier pour la part de la contribution
réservée à des œuvres indépendantes*

Transposition SMA : les dernières étapes

Publication du décret SMAD d'ici la fin du mois de juin



Intégration des productions
indépendantes des producteurs
délégués français au Fonds de
soutien audiovisuel

Quel impact pour la création documentaire ?
Un impact économique difficile à mesurer et sans doute bien
moindre que pour la fiction et l'animation

Nécessité d'une vigilance renforcée sur les investissements
des chaînes TNT et notamment sur ceux du service public qui
est et restera le 1^{er} partenaire du documentaire patrimonial

Décret TNT : la définition de la production indépendante au cœur de la bataille

PART INDEPENDANTE DES OBLIGATIONS FIXEE A 66% (vs. 75% actuellement)

AUCUNE DETENTION CAPITALISTIQUE, DIRECTE OU INDIRECTE

DUREE DES DROITS : 36 MOIS

**POSSIBILITE POUR L'EDITEUR DE DETENIR DES PARTS DE
COPRODUCTION**

**POSSIBILITE POUR L'EDITEUR D'AVOIR DES DROIT A
RECETTES**

**POSSIBILITE DE DETENIR DES MANDATS DE DISTRIBUTION
ET DROITS SECONDAIRES**



**CLAUSE DE
DIVERSITE DANS
LES CONVENTIONS
AVEC LE CSA ?**



implicant une remise
en cause du droit de
préemption
pour les producteurs /
distributeurs intégrés

Le système français en pleine mutation

Le documentaire de création, un genre largement sous-financé

Un financement du documentaire de création à repenser

La définition du coût d'une œuvre documentaire

Accord transparence du 19 février 2016

COUT DEFINITIF D'UNE ŒUVRE DOCUMENTAIRE

DEPENSES DIRECTES

*Sommes impérativement dues
(auteur, réalisateur, repérage, tournage, post prod...)*

80 à 85% du coût définitif

Les dépenses directes incluent une partie des salaires des permanents de la société au prorata du temps passé à la production de l'œuvre.

Dépenses indexées

FRAIS
FINANCIERS

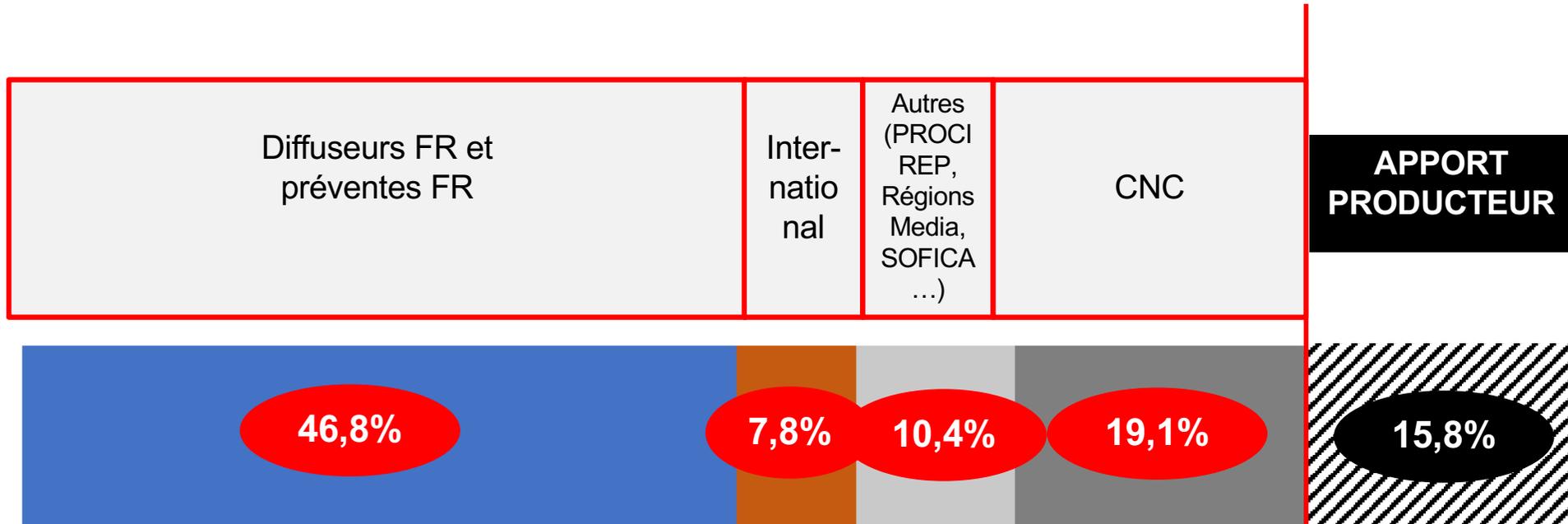
FRAIS
GENERAUX

REMU
SOCIETE PROD

15 à 20% du coût

**Seule part du coût
permettant à la société
de production de
couvrir ses propres
frais dans l'œuvre**

Quel financement pour un documentaire ?



Les financements ne couvrent que 84% des besoins de financement

↳ **L'apport producteur est la part non financée de chaque œuvre, soit 55 M€ par an.**

« apport producteur » =
part non financée

Les financements du secteur permettent au global de couvrir les seules dépenses directes du coût d'une œuvre

DONC

La société de production est la seule partie dans la création d'un documentaire à ne pas pouvoir couvrir ses propres dépenses et se rémunérer

Un sous-financement systémique aux multiples conséquences

L'exploitation des œuvres sur le marché national devient de plus en plus compliquée avec le développement du digital et la volonté d'exclusivité des éditeurs

L'exportation est aussi limitée par les partis pris éditoriaux imposés par le primo-diffuseur français

En conséquence :

- un tissu de la production de documentaire fragilisé**
- les sociétés de production sont dans l'impossibilité de dégager une rentabilité qui permette de structurer leur développement**

Après la revalorisation du taux du crédit d'impôt porté de 20 à 25% à compter de 2021, il est désormais indispensable d'améliorer l'apport financier du primo diffuseur dans chaque œuvre

L'exigence éditoriale accrue des éditeurs est supportée par les producteurs

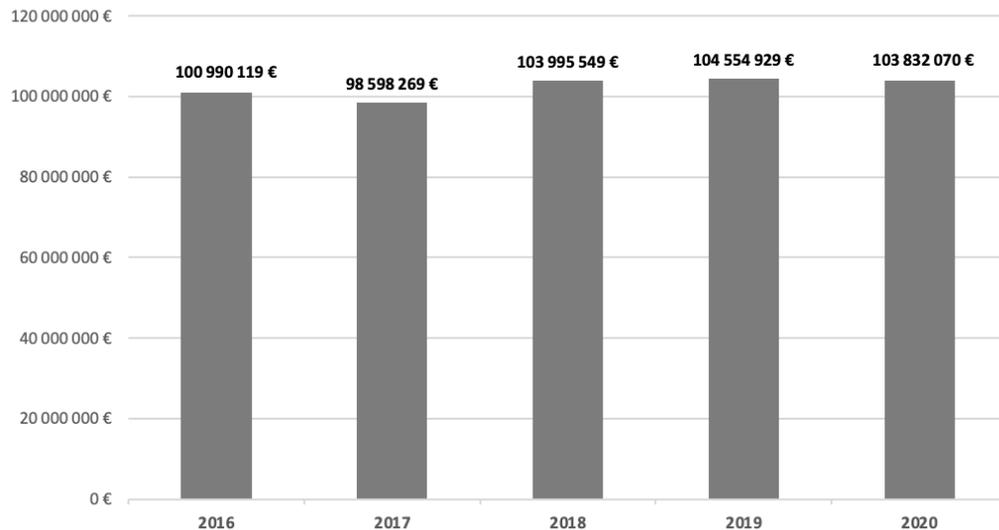
Le système français en pleine mutation

Le documentaire de création, un genre largement sous-financé

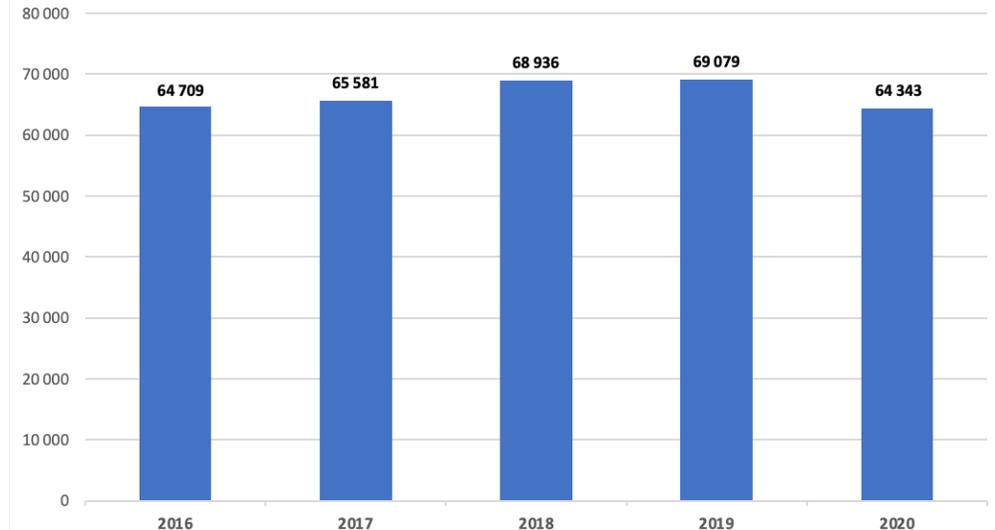
Un financement du documentaire de création à repenser

France Télévisions : 1^{er} partenaire du documentaire de création

Investissements



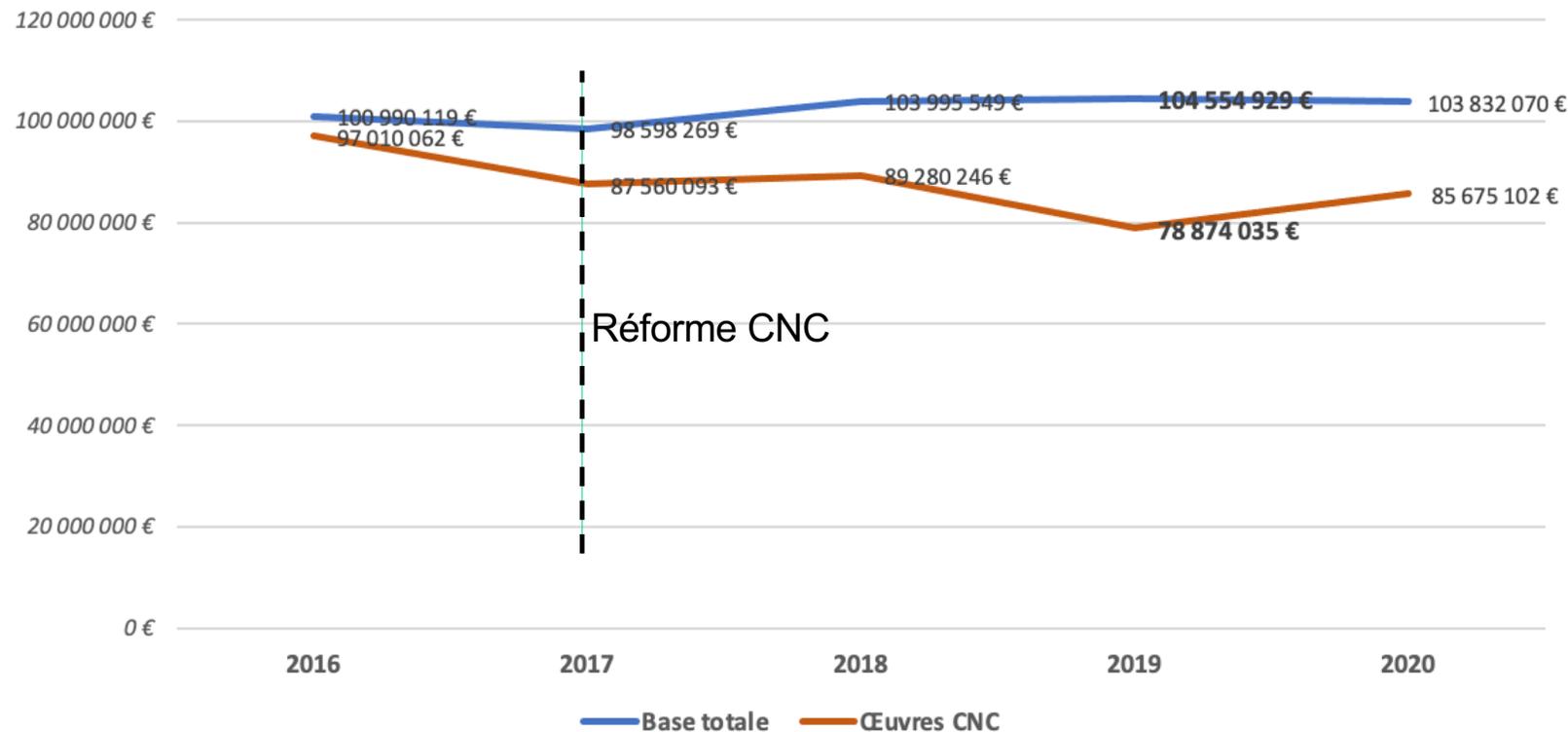
Volume des productions (en min)



Des investissements en production stabilisés à plus de 100 M€ et un volume (-6,9%) ramené au niveau de 2016.

Un accord documentaire qui embrasse très large

Evolution des investissements dans des oeuvres aidées par le CNC



**Documentaires
FTV aidés par le
CNC 2016-2020**

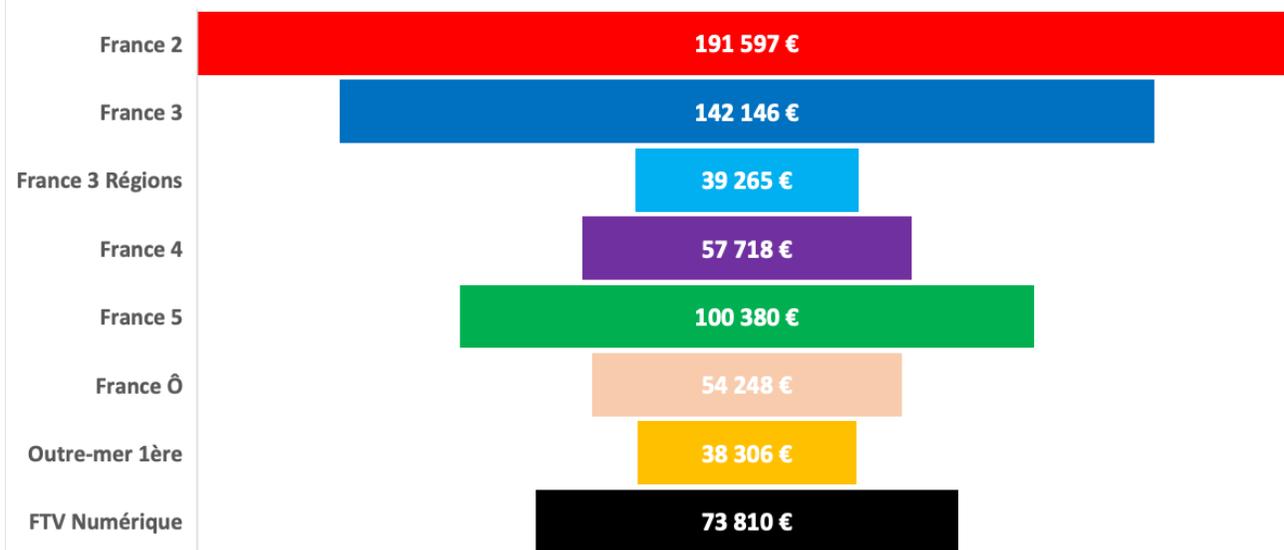
**- 11,3 M€
- 11,7 %**

	Poids CNC / total
2016	96%
2017	89%
2018	86%
2019	75%
2020	83%

Le poids du documentaire aidé par le CNC en net recul depuis 5 ans : il ne représente plus que 83% des investissements en 2020 contre 96% en 2016.

Une éditorialisation transversale aux impacts financiers significatifs

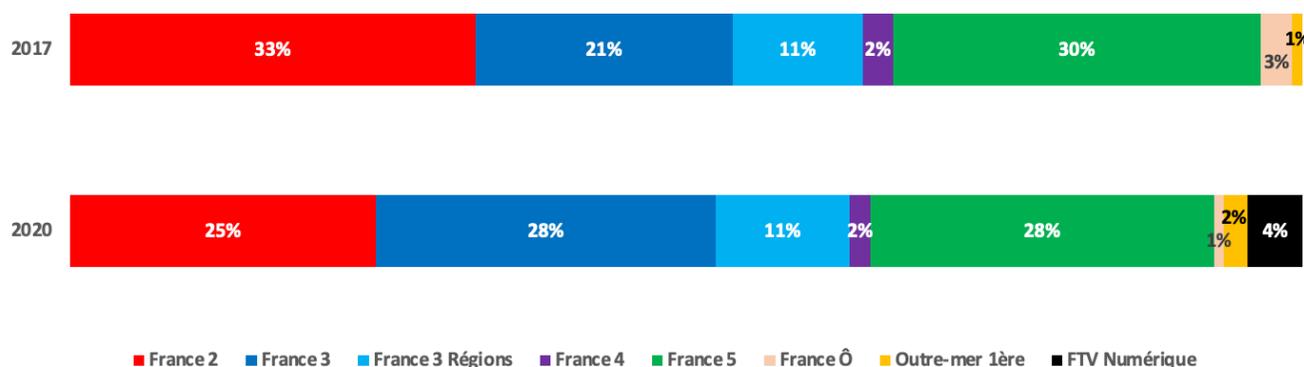
Investissements FTV par diffuseur ramenés par heure de documentaire produite (2020)



Les investissements consentis par France Télévisions pour financer les documentaires dépendent du diffuseur et de la case à laquelle l'œuvre est destinée.

Or, les diffuseurs sur lesquels les investissements se sont accrus sont ceux sur lesquels les investissements par heure sont les plus faibles.

Poids relatif de chaque diffuseur dans les investissements documentaires à France Télévisions



L'intégration du numérique dans ces dépenses accompagne un changement stratégique de FTV. Mais ces œuvres sont dès lors bien moins financées que celles destinées aux audiences nationales.

Exemples d'investissements par case

Des thématiques entières (société, histoire, géopolitique, etc.) qui ont basculé de France 2 ou France 3 vers France 5, avec des conséquences graves sur le financement.

	France 2 France 3		France 5
Grandeur nature	130 k€	→	90 k€
Histoire	130 k€	→	100 k€

Des cases sous-financées qui portent du volume. Quelques exemples.

25 nuances de DOC

40 k€

Si l'investissement moyen de France 2 est à 192 k€ par heure, la case « 25 Nuances de DOC » est financée à 40 k€ par œuvre

L'Heure D

30 k€

Si l'investissement moyen de France 2 est à 142 k€ par heure, la case « L'Heure D » est financée à 30 k€ par œuvre

Visibilité outre-mer

40 k€

Doc numérique

900 € / minute

De nouvelles inquiétudes

Thèmes réservés à des animateurs

**Plus grande concentration des investissements
sur des séries portées par des producteurs
uniques et mieux financées**

**Baisse de l'investissement dans le doc régional
(-3,8% en 3 ans) et ultramarin (-27% en 3 ans)**

**C'est parce que France Télévisions est
notre premier partenaire que le
secteur lui adresse prioritairement ses
ambitions de court terme sur la
question du financement et de moyen
terme sur la redéfinition de l'accord.**

1

Ouvrir toutes les thématiques à tous les producteurs indépendants : objectif diversité

2

Financer les œuvres en fonction de leur coût de production et non en fonction de leur case de diffusion

3

Rééquilibrer en faveur du documentaire de création aidé par le CNC l'enveloppe « documentaire » issue de l'accord

4

Améliorer le financement des documentaires unitaires de création aidés par le CNC sans affecter le volume